

VERBA
SEU EPISTOLA CORNELLÆ,
MATRIS GRACCHORUM

(EX LIBRO DE LATINIS HISTORICIS).

Dices pulchrum esse inimicos ulcisci. Id neque majus neque pulchrius cuiquam atque esse mihi videtur, sed si liceat republica salva ea persequi. Sed quatenus id fieri non potest, multo tempore multisque partibus inimici nostri non peribunt, atque. uti nunc sunt, erunt, potius quam respublica profligetur atque pereat.

EADEM

(ALIO LOCO).

Verbis conceptis dejerare ausim, præterquam qui Tiberium Gracchum necarunt, neminem inimicum tantum molestiæ tantumque laboris, quantum te ob has res, mihi tradidisse; quem oportebat omnium eorum, quos antehac habuerim li-

PAROLES
OU LETTRE DE CORNÉLIE,
MÈRE DES GRACQUES

(DU LIVRE SUR LES HISTORIENS LATINS).

Tu me diras qu'il est beau de se venger de ses ennemis. Personne plus que moi ne trouve ce projet grand et beau, si toutefois il peut s'accomplir sans compromettre le salut de l'État. Mais puisque cela ne se peut, le temps s'écoulera, les partis se multiplieront sans que nos ennemis périssent, et nous les laisserons ce qu'ils sont aujourd'hui, plutôt que de ruiner et de faire périr la république.

LA MÈME

(DANS UN AUTRE ENDROIT).

J'oserais le jurer par un serment solennel, après ceux qui ont mis à mort Tibérius Gracchus, nul ennemi ne m'a causé autant de peine et de chagrin que toi par ta conduite; quand tu devais me tenir lieu de tous les enfants que j'ai perdus, prendre soin d'écarter de mes

VERBA
SEU EPISTOLA
CORNELLÆ,
MATRIS GRACCHORUM

(EX LIBRO
DE HISTORICIS LATINIS).

Dices
esse pulchrum
ulcisci inimicos.
Id videtur cuiquam
esse neque majus
neque pulchrius
atque mihi,
sed si liceat
persequi ea
republica salva.
Sed quatenus id
non potest fieri,
tempore multo
multisque partibus
nostri inimici
non peribunt,
atque erunt
uti sunt nunc,
potius quam respublica
profligetur atque pereat.

EADEM

(ALIO LOCO).

Ausim dejerare
verbis conceptis,
præterquam qui necarunt
Tiberium Gracchum,
neminem inimicum
tradidisse mihi
tantum molestiæ
tantumque laboris
quantum te ob has res;
quem oportebat
tolerare partes
omnium eorum
quos antehac

CORNÉLIUS NÉPOS.

PAROLES
OU LETTRE
DE CORNÉLIE,
MÈRE DES GRACQUES,

(DU LIVRE
SUR LES HISTORIENS LATINS).

Tu diras
être (qu'il est) beau
de se venger de ses ennemis.
Cela ne paraît à personne
être ni plus grand
ni plus beau
qu'à moi,
mais s'il est possible
de poursuivre cela (la vengeance)
la république étant saine-et-sauve.
Mais tant que cela
ne peut pas se faire,
avec un temps long
et de nombreux partis
nos ennemis
ne périront pas,
et ils seront
comme ils sont maintenant,
plutôt que la république
soit ruinée et périsse.

LA MÈME

(DANS UN AUTRE ENDROIT).

J'oserais jurer
dans des termes formulés,
excepté ceux qui ont tué
Tibérius Gracchus,
aucun ennemi
n'avoir donné à moi
autant d'ennui
et autant de tourment
que toi à cause de ces entreprises;
toi qu'il fallait (qui eusses dû)
soutenir le rôle (remplir la place)
de tous ceux
que précédemment

beros, partes tolerare, atque curare ut quam minimum sollicitudinis in senecta haberem, utique, quæcumque ageres, ea velles maxime mihi placere, atque uti nefas haberes rerum majorum adversum meam sententiam quidquam facere. Præsertim mihi, cui parva pars vitæ superest, ne id quidem tam breve spatium potest opitulari, quin et mihi adverseris, et rempublicam profliges. Denique quæ pausa erit, et quando desinet familia nostra insanire? et quando modus ei rei haberi poterit? et quando desinemus et habentes et præbentes molestiis desistere? et quando perpuDESCET miscenda atque perturbanda republica? Sed si omnino id fieri non potest, ubi ego mortua ero, petito tribunatum; post me facito quod lubebit, quum ego non sentiam. Ubi mortua ero, parentabis mihi, et invocabis deum parentem⁴. In eo tempore non pudet te eo-

vieux jours les moindres ennuis, et regarder comme une impiété de rien entreprendre d'important contre mon aveu. Et c'est moi, quand il me reste si peu de temps à vivre, qui ne peux même obtenir, par grâce pour mes derniers instants, que tu ne te mettes point en opposition avec moi et que tu ne ruines point ta patrie. Où nous arrêtons-nous enfin, et quand notre famille cessera-t-elle d'être en démence? Quel sera le terme de ces égarements? Quand serons-nous las de nous créer des chagrins et d'en créer aux autres? Quand rougirons-nous de troubler et de bouleverser la république? Si ce que je demande n'est pas possible, attends que je sois morte pour briguer le tribunat; après moi, fais ce que tu voudras, je ne serai plus là pour le voir. Quand je n'existerai plus, tu m'honoreras par de pieux sacrifices, tu invoqueras le dieu ton père. Mais n'auras-tu pas honte

habuerim liberos,
atque curare
ut haberem in senecta
quam minimum
sollicitudinis;
utique velles,
quæcumque ageres,
ea placere mihi maxime,
atque uti haberes nefas
facere quidquam
rerum majorum [tiam.
adversum meam senten-
Præsertim
ne id quidem spatium
tam breve
potest opitulari mihi,
cui superest
parva pars vitæ,
quin et adverseris mihi
et profliges rempublicam.
Denique quæ pausa erit,
et quando nostra familia
desinet insanire?
et quando modus
poterit haberi ei rei?
et quando desinemus
desistere molestiis,
et habentes
et præbentes?
et quando perpuDESCET
miscenda
atque perturbanda
republica?
Sed si id
non potest omnino fieri,
ubi ego mortua ero,
petito tribunatum;
facito post me
quod lubebit,
quum ego non sentiam.
Ubi mortua ero,
parentabis mihi
et invocabis
deum parentem
Non pudet te
in eo tempore
expetere preces

j'ai eus pour enfants,
et prendre-soin
que j'eusse dans ma vieillesse
le moins possible
de souci;
et que tu voulusses,
quelques choses que tu fisses,
ces choses plaire à moi surtout,
et que tu tinsses pour une impiété
de faire quoi-que-ce-fût
d'affaires majeures
contre mon sentiment.
Notamment
pas même cet espace de temps
si court
ne peut être-utile à moi,
à qui reste
une petite portion de vie, [à moi
pour empêcher que tu ne fasses-opposition
et ne ruines la république.
Enfin quel repos y aura-t-il,
et quand notre famille
cessera-t-elle d'être-en-démence?
et quand une mesure
pourra-t-elle être mise à cette chose?
et quand cesserons-nous
pour nous abstenir d'ennuis,
et en avant nous-mêmes
et en donnant aux autres?
et quand aurons-nous-honte
de brouiller
et de bouleverser
la république?
Mais si ceci
ne peut pas du-tout se faire,
lorsque je serai morte,
demande le tribunat;
fais après moi
ce qui te plaira,
quand je n'en aurai-plus-le-sentiment.
Quand je serai morte,
tu feras-des-funérailles à moi,
et tu invoqueras
le dieu ton père.
N'as-tu pas honte
dans ce temps
d'adresser des prières

rum deum preces expetere, quos, vivos atque præsentés, relictos atque desertos habueris? Ne ille sinat Jupiter te ea perseverare, nec tibi tantam dementiam venire in animum! Et, si perseveras, vereor ne in omnem vitam tantum laboris culpa tua recipias, uti in nullo tempore tute tibi placere possis.

d'implorer alors ces dieux que tu as négligés et délaissés tandis qu'ils vivaient, qu'ils étaient devant tes yeux? Puisse Jupiter ne point permettre que tu persévères dans cette voie et que ton âme soit aveuglée à ce point! Si tu persistes, je crains que tu n'attires, par ta faute, sur ta vie entière, de si terribles orages, que jamais tu ne puisses être heureux.

eorum deorum,
quos, vivos
atque præsentés,
habueris relictos
atque desertos?
Ne ille Jupiter sinat
te perseverare ea,
nec tantam dementiam
venire tibi in animum!
Et, si perseveras,
vereor ne recipias
tua culpa
in omnem vitam
tantum laboris
uti in nullo tempore
tute possis
placere tibi.

à ces dieux,
lesquels, étant vivants
et présents,
tu as abandonnés
et délaissés?
Que ce grand Jupiter ne permette pas
toi poursuivre ces projets,
ni une si-grande démence
venir à toi dans l'esprit!
Et, si tu les poursuis,
je crains que tu ne recueilles
par ta faute
pour toute ta vie
tant de tourment
que dans aucun temps
toi-même tu ne puisses
plaire à toi-même (te trouver heureux).